

Le chiffre : 435 millions d'euros d'aides en 2018 dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse pour les projets en faveur de l'eau

En 2018, l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse a soutenu 6 375 projets portés par les collectivités, entreprises, agriculteurs et associations pour améliorer la qualité des eaux et des milieux aquatiques, en Rhône-Méditerranée et Corse. Elle leur a accordé 435 millions d'euros d'aides financières* soutenant la dynamique de l'économie locale.

*hors aide à la performance épuratoire

Les chiffres clés en 2018

- 50% des aides (**217,9 M€**) sont attribués aux opérations **d'amélioration de l'assainissement et de l'eau potable**, portées par les **collectivités**, avec :

- 146,5 M€ alloués à la réduction des rejets de pollution domestique, dont 67,9 M€ pour le traitement des eaux usées et 78,6 M€ pour améliorer leur collecte, notamment par temps de pluie (36,8 M€),
- 53,4 M€ octroyés à l'eau potable, dont 18,4 M€ pour préserver la qualité de la ressource (restauration de la qualité des captages dégradés par les nitrates et les pesticides, protection réglementaire, préservation des ressources stratégiques) et 23,4 M€ pour améliorer les infrastructures des collectivités rurales,
- 18 M€ pour la structuration et la planification des services d'eau et d'assainissement.

- 19,4% (**84,5 M€**) bénéficie à la **renaturation des milieux aquatiques**, dont 52,2 M€ pour améliorer la morphologie et la continuité des cours d'eau, 18,1 M€ consacrés à l'animation territoriale (dont 84% pour le financement de postes) et 9,7 M€ pour préserver et restaurer les zones humides.
- 13,2% (**57,4 M€**) contribuent à une meilleure **gestion quantitative de la ressource**, avec 28,9 M€ consacrés aux économies d'eau et 20,4 M€ aux travaux de substitution de ressources en déséquilibre.
- Enfin, 9,7% (**42 M€**) vont à la **limitation de la pollution agricole** et 4,6% (**20,2 M€**) à la **réduction des rejets industriels**.



◆ Des projets remarquables en 2018

RHONE Dans l'ouest lyonnais, le déclouonnement de l'Yzeron favorise le retour de la truite fario

Le syndicat mixte d'aménagement et de gestion de l'Yzeron, du Ratier et du Charbonnières (SAGYRC) va restaurer la libre circulation des poissons sur l'Yzeron à Francheville. Il va supprimer le seuil de Taffignon et celui de l'ancienne station de mesure hydrologique de la DREAL à Francheville, distants de 300 mètres.

Le seuil de Taffignon constitue le dernier obstacle infranchissable majeur sur l'Yzeron pour les poissons et en particulier la truite fario. D'une hauteur d'environ 5 mètres, ce seuil est traversé par un collecteur d'eaux usées de la Métropole de Lyon. Il est en outre situé dans le périmètre de protection du monument historique du château de Francheville et certains éléments patrimoniaux doivent être préservés. Les travaux concernent la mise en place d'un nouveau collecteur d'assainissement, le démantèlement complet du seuil existant, et la modification du lit de l'Yzeron. Le seuil de l'ancienne station hydrologique de la DREAL sera également entièrement démantelé. L'agence de l'eau accorde plus d'un **million d'euros** pour ces travaux.

SAONE ET LOIRE Une seconde vie pour la station de traitement des eaux usées de Crissey « Saône et Or »

Le Grand Chalon communauté d'agglomération met aux normes la station de traitement des eaux usées de Crissey "Saône et Or". Cet ouvrage avait été conçu pour traiter les rejets industriels de la zone d'activité de Chalon Nord. Suite à une baisse d'activité, la station a été réutilisée pour traiter les effluents domestiques de Crissey, Fragnes la Loyères, Virey le Grand et d'une partie de la ville de Chalon-sur-Saône.

Elle doit à présent répondre aux normes de rejets imposés par l'Etat au regard de sa nouvelle qualification en système d'assainissement des eaux urbaines. L'agence de l'eau apporte une aide de **1,5 million d'euros**.

COTE D'AZUR Dans le golfe de St Tropez, à Grimaud, restaurer des zones d'expansion de crues pour limiter des inondations

La communauté de communes du Golfe de Saint Tropez, qui gère les cours d'eau débouchant dans le golfe, poursuit les travaux de restauration morphologique à l'aval de la rivière La Garde (affluent principal de la Giscle en rive gauche) afin d'atténuer les fortes inondations sur ce territoire. Depuis de nombreuses années, les anciens syndicats puis la communauté de communes restaurent et entretiennent les cours d'eau avec l'aide de l'agence de l'eau. La dernière décision d'aide prise en juin 2018 a permis de financer les études préalables aux travaux de rétablissement des zones d'expansions de crues, d'améliorer la continuité écologique, de restaurer des méandres, d'enlever des protections de berges et de rendre sa mobilité à la rivière.

Afin de compléter l'aménagement, d'autres travaux sont aujourd'hui nécessaires pour rétablir des zones d'expansion de crues en reconnectant le lit mineur au lit majeur à l'aide du décaissement de la rivière, de part et d'autre de la route départementale 14. Les travaux sont inscrits au contrat de rivière de la Giscle et ses affluents et bénéficie d'une aide de l'agence de l'eau de **1,8 M€**.

BOUCHES-DU-RHONE Des travaux pour sécuriser la production d'eau potable de la ville de Marseille et économiser 700 000 m³ par an.

La Métropole Aix Marseille Provence va recycler les eaux de lavage de l'usine de production d'eau potable du vallon Dol dans le cadre du contrat « CONPERE », signé en 2015 entre la Communauté Urbaine de Marseille, l'agence de l'eau et le Préfet des Bouches-du-Rhône. Ce programme d'actions prévoit d'économiser l'eau et de protéger la ressource en eau du canal de Marseille qui achemine les eaux du bassin de la Durance jusqu'aux communes les plus éloignées de la Ciotat et de Saint-Cyr-sur-Mer.

Les travaux, inscrits au contrat CONPERE, consistent à moderniser et étendre la capacité de traitement de l'usine de potabilisation du vallon Dol qui satisfait environ 25 % des besoins en eau potable de la ville de Marseille. Il s'agira de recycler les eaux de lavage des filtres et des purges de l'usine. Ces eaux sont actuellement renvoyées directement au milieu naturel dans les cours d'eau du Jarret ou des Aygaldes. L'économie d'eau attendue est estimée à 700 000 m³ par an. L'agence de l'eau apporte à la Métropole Aix Marseille une subvention de **plus d'1 million d'euros**.

CORSE Améliorer l'assainissement des eaux usées de 4 communes au sud de Bastia

La communauté de communes de la Marana Golo, qui traite les eaux usées d'environ 30 000 habitants répartis sur 4 communes au sud de Bastia (Biguglia, Borgo, Lucciana et Monte), va mettre en conformité la station d'épuration du lido de la Marana. Cette station qui date de 1991 a été étendue à 30 000 équivalents-habitants (EH) en 1995 puis complétée par un traitement biologique en 2006. Aujourd'hui, elle connaît une dégradation de ses équipements et d'importants dysfonctionnements d'autant plus graves que les réseaux, très vulnérables aux surcharges en eau par temps de pluie, contribuent à la saturation de la capacité de traitement.

Le contrat de réduction des pollutions pluviales signé avec la communauté de communes Marana Golo prévoit le financement par l'agence de l'eau de la mise en conformité de la station d'épuration (pour une capacité réduite de 30 000 à 20 000 EH), et de la construction d'une deuxième station d'épuration (de 16 000 EH pour soulager le réseau de transfert d'eaux usées).

En contrepartie, la communauté de communes va réaliser des travaux de réduction des eaux claires parasites indispensables à la mise en conformité du système d'assainissement.

Le financement des travaux de **mise en conformité de la station d'épuration du lido de la Marana** (Borgo littoral) pour une capacité de 20 000 EH, est pris en charge par l'agence de l'eau à hauteur de **900 000 €**.

GARD Une passe à poissons ouvre un nouveau verrou sur le Vidourle

L'établissement public territorial de bassin du Vidourle va réaliser une passe à poissons à bassins reliée par un chenal de transition au niveau du pont d'Aubais/Villetelle et du seuil du Moulin de carrière situé juste en amont. L'EPTB agit depuis 1994 pour lever les obstacles à la migration des poissons amphihalins de la basse vallée du Vidourle. Les travaux sur les ouvrages aval ont permis aux poissons de circuler à nouveau librement dans la rivière, et les anguilles et les aloses remontent désormais de la mer jusqu'à Villetelle sur 20 km. Aujourd'hui, les suivis écologiques montrent que le premier obstacle à la migration des espèces sur le Vidourle est le pont d'Aubais/Villetelle et le seuil du Moulin de carrière. Distants d'une centaine de mètres, ils représentent un dénivelé à franchir d'environ 4,3 m en période d'étiage. Pour la réalisation de la passe à poissons, l'agence de l'eau apporte une aide de **717 600 euros**.

HERAULT Valoriser l'énergie issue du biogaz de la station d'épuration de Sète

Dans le cadre du Contrat de gestion intégrée du territoire de Thau, Sète Agglopol Méditerranée (Hérault) agit en faveur de la réduction des rejets de polluants sur la lagune de Thau qui peuvent impacter les activités de conchyliculture, pêche et baignade. Le plan d'actions pour réduire les rejets microbiologiques a permis d'éviter la pollution pluviale de la lagune. La valorisation de l'énergie par production de biogaz, issu de la nouvelle station d'épuration des eaux blanches de Sète, a été financée à hauteur de **994 750 euros** par l'agence de l'eau. Le biogaz produit par la digestion, transformé en biométhane est valorisé via une injection sur le réseau GrDF. Il est également prévu une chaudière et une torchère pour la mise en sécurité du système. Le projet permet de produire l'équivalent de 90% de la consommation électrique de l'usine.

AUDE Economiser annuellement 290 000 m³ d'eau d'irrigation

L'ASA pour l'irrigation d'Olonzac, Oupia, Beaufort et Homps modernise son réseau d'irrigation dans le cadre du contrat de canal signé en 2018 et qui prévoit d'économiser 1,3 million de m³ d'eau. Les volumes d'eau prélevés dans l'Aude pour l'irrigation excèdent en effet la capacité du fleuve à satisfaire correctement tous les usages ainsi que la vie aquatique. La modernisation du réseau sous pression de l'ASA sur le secteur d'Olonzac, inscrite à la fois dans ce contrat de canal et dans le Plan de gestion de la ressource en eau du bassin versant de l'Aude, consistera à automatiser la distribution pour limiter les consommations avec une programmation préalable en fonction des besoins. Objectif : réaliser 290 000 m³ d'économie d'eau par an. Pour cette opération, l'agence de l'eau apporte une aide de **928 975 euros**.

SUCCES POUR L'EAU, CES 6 DERNIERES ANNEES

2018 était la dernière année du 10^{ème} programme d'intervention 2013-2018 de l'agence de l'eau.

Au total, l'agence aura attribué 2,462 milliards d'euros d'aides sur 6 ans (*hors aide à la performance épuratoire*) pour financer 37200 opérations dans les bassins Rhône-Méditerranée et Corse. Des investissements conséquents, boostés par une vingtaine d'appels à projets pour dynamiser ou expérimenter des politiques : gérer les eaux pluviales, renaturer les rivières, préserver la biodiversité, économiser l'eau en ville et en agriculture, réutiliser les eaux usées...

Les objectifs sont atteints dans de nombreux domaines à fort impact pour la qualité des eaux avec une belle dynamique de projets sur **les économies d'eau et le partage de l'eau**, des résultats exceptionnels sur **les milieux aquatiques** et des challenges réussis en matière de **désimperméabilisation des sols ou de station d'épuration innovante**.

EN BREF

- ◆ **43 collectivités** de plus de 2000 habitants mises en conformité pour l'assainissement
 - ◆ **500 km** de rivières restaurés
 - ◆ **1030 ouvrages en rivière** rendus franchissables
 - ◆ **53 plans de gestion** de la ressource en eau adoptés
 - ◆ **259 millions de m³ d'eau** économisés
 - ◆ **15 000 hectares** de zones humides restaurés

A propos de l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse - www.eaurmc.fr - [@SauvonsLeau](https://twitter.com/SauvonsLeau)



L'agence de l'eau est un établissement public de l'Etat, sous tutelle du ministère de la Transition énergétique et solidaire, entièrement dédié à la protection de l'eau. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers : ménages, collectivités, industriels, agriculteurs... Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, industriels, agriculteurs et associations qui agissent pour améliorer la qualité de l'eau et des milieux aquatiques : fiabiliser les systèmes d'assainissement, économiser et partager l'eau, reconquérir la qualité des eaux brutes des captages prioritaires dégradés par les pollutions diffuses (pesticides et nitrates) et préserver les ressources stratégiques pour l'eau potable, restaurer le fonctionnement naturel des rivières, préserver et restaurer les zones humides dégradées ou menacées et la biodiversité, réduire les rejets de produits toxiques.

La commission des aides, composée des membres du conseil d'administration de l'agence de l'eau, délibère 4 fois par an pour attribuer les aides financières dans le cadre du programme d'intervention « Sauvons l'eau 2019-2024 » qui investit 2,6 milliards d'euros sur 6 ans.

CONTACTS PRESSE

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse Valérie Santini • 04 72 71 28 63 valerie.santini@eaurmc.fr

Agence Plus2sens – Laurence Nicolas & Stéphanie Bonnamour • 04 37 24 02 58 laurence@plus2sens.com